

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 10 AVRIL 2025 A 14H00

DEL25-21

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU, Vice-Présidente.

Étaient présents : MM. Mmes. Pierre CASELLAS, Elisabeth HUSSON-BARNIER, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU, Christiane BOURG, Dominique DUPOUY, Maria VENANCIO, Odile OLIVIER

Absents ayant donné pouvoir :

Corinne GINER ayant donné pouvoir à Pierre CASELLAS

Elisabeth TOURNEIX-PALLME ayant donné pouvoir à Maria VENANCIO

Étaient absents ou excusés : MM. Mmes. Frédéric PARRE, David MARTINEZ, Gilbert ALIENNE, Cathy GUTH

Secrétaire de séance : Morgane COURET

Date de la convocation : 4 avril 2025

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

OBJET : Décision modificative relative au budget 2025 de la résidence d'Oc (DM2)

Madame Maryline RIEU, Vice-Présidente, rappelle au conseil d'administration que, conformément à la nomenclature M22, la section d'investissement du budget de la Résidence d'Oc pour l'exercice 2025 a été votée en équilibre sans reprise de résultat.

Compte-tenu du compte administratif 2024, il y a lieu de modifier les crédits ouverts au budget 2025 de la Résidence d'Oc par l'inscription du résultat définitif, de la façon suivante :

1 / INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-001 : Excédent d'investissement				37 641,63 €
TOTAL R 001 : Excédent d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 641,63 €
D-1411 : Provisions réglementées			-	
TOTAL D 14 Provisions réglementées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D - 205 - Concessions, droits similaires, brevets, licences...		3 500,00 €	-	
TOTAL D 20 : immobilisations incorporelles	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311 Bâtiments Publics		17 141,63 €		
D-2181 Installations générales, agencements, aménagements divers		5 000,00 €		
D-2183 Matériel de bureau et matériel informatique		9 000,00 €		
D-2154 Matériel et outillages		1 000,00 €		
D-2184 Mobilier				
D-2188 Autres immobilisations corporelles		2 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	34 141,63 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	37 641,63 €	0,00 €	37 641,63 €
Total Général Investissement	37 641,63 €	37 641,63 €		

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,



Frédéric PARRE

La secrétaire de séance,



Morgane COURET

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil du C.C.A.S.

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, ou de sa réception par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application mobile de télétransmission 02 20 41 20 25, ou depuis le site www.telerecours.fr.

Date de réception préfecture : 22/04/2025